

ESPAGNOL

En Seconde, Première et Terminale



Intercambio con Galicia

Viaje a Madrid



23, Avenue Paul Cézanne
VANNES
02.97.40.30.22

www.lycee-charlesdegaulle-vannes.fr
Ce.0561627p@ac-rennes.fr

SECTION EURO EN SECONDE

Le lycée Charles de Gaulle propose aux élèves entrant en classe de seconde d'intégrer une SECTION EUROPEENNE en langue espagnole.

L'objectif est de développer le niveau de compétence linguistique et l'autonomie des élèves et de leur faire acquérir une culture européenne au travers d'un projet pédagogique incluant un échange avec l'Espagne.

Un cursus qui se déroule sur 3 années, de la seconde à la terminale :

LA SECTION EURO EN SECONDE

Une partie de l'enseignement d'une Discipline Non Linguistique (DNL, au lycée Charles de Gaulle l'histoire-géographie) est dispensée en espagnol. Les élèves ont une heure supplémentaire de cours par semaine pendant laquelle ils développent leurs compétences en langue espagnole.

Un programme d'activités culturelles et d'échanges avec un lycée partenaire en Espagne constitue une pièce maîtresse de la section européenne (Séjour à Madrid et échange avec la Galice en 2018).

EN PREMIERE et TERMINALE

Les élèves issus des différentes filières sont regroupés sur certains créneaux afin de continuer l'enseignement d'une partie du programme d'histoire-géographie en espagnol.

L'objectif à ce niveau est plus directement de préparer l'obtention de l'INDICATION EUROPEENNE au baccalauréat.

'DELE' DE L'INSTITUT CERVANTÉS

Les élèves de seconde passent le DELE (Diploma Extranjero en Lengua Espanola) qui valide de façon officielle leur compétence au niveau A2 ou B1 du référentiel européen des langues.

Les élèves de terminale volontaires peuvent se présenter aux épreuves plus sélectives l'année de terminale qui attestent du niveau B2. La réussite à cette épreuve permet d'obtenir la mention « Section européenne » sur le diplôme du baccalauréat, mention qui est internationalement reconnu.

OBJECTIF BAC

L'indication européenne au baccalauréat.

Pour que soit mentionnée l'indication européenne sur le diplôme du baccalauréat, deux conditions sont à remplir :

- 1) Obtenir une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve normale d'espagnol (LV1 ou LV2) du baccalauréat.
- 2) Obtenir une note égale à 10/20 à l'épreuve spécifique de D.N .L. :
 - 80% de cette note résulte d'une interrogation orale devant un jury de 2 professeurs, l'un d'espagnol et l'autre d'histoire-géographie.

- 20% de la note viennent du contrôle continu en D.N.L. tout au long de l'année de terminale.

La note de D.N.L. au baccalauréat peut se substituer à une des épreuves facultatives. Dans ce cas, elle est prise en compte pour le calcul de la moyenne de l'examen, « suivant les mêmes modalités que les autres épreuves facultatives » (c'est-à-dire points au-dessus de 10, coefficient 1 ou 2).

QUESTIONS - REPONSES

- *L'entrée en section européenne peut-elle influencer sur un choix d'orientation en classe de première ?*

NON, le lycée permet la poursuite du cursus en section européenne quelle que soit la filière choisie (ES, L, s ou STMG)

- *Faut-il avoir suivi un enseignement en section européenne en collège pour intégrer la section au lycée ?*

NON, en fonction des places disponibles, les dossiers des candidats sont examinés par les professeurs. Il va de soi que le niveau en espagnol et la motivation représentent les critères principaux pour être admis dans la section.

- *Y a t-il une contribution financière des familles ?*

Le coût de l'échange avec l'Espagne au cours de la scolarité est à la charge des familles, déduction faite des aides éventuelles (Région Bretagne, Union Européenne, Fonds Social Lycéen, Comités d'entreprises...)